

28



Journal

(non révisé)

Assemblée législative

Nouveau-Brunswick

**L'hon. Graydon Nicholas,
lieutenant-gouverneur**

Présidence : l'hon. Roy Boudreau

le vendredi 22 janvier 2010

**Quatrième session de la 56^e législature
Fredericton (Nouveau-Brunswick)**

le vendredi 22 janvier 2010

10 h

Prière.

M. Steeves accueille à la Chambre Michael Currie, député progressiste-conservateur provincial de l'Île-du-Prince-Édouard. M. MacIntyre se joint à M. Steeves à cet égard.

M. Jack Carr (New Maryland—Sunbury-Ouest) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition de gens de Napan, de Black River Bridge, de Douglstown, de Miramichi et des environs de ces agglomérations, qui s'opposent à la vente d'Énergie NB à Hydro-Québec. (Pétition 146.)

M. C. LeBlanc (Dieppe-Centre—Lewisville) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition de gens de Dalhousie et des environs, qui s'opposent à la vente d'Énergie NB à Hydro-Québec. (Pétition 147.)

M. D. Graham (Carleton) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition de gens de Grand Manan et des environs, qui s'opposent à la vente d'Énergie NB à Hydro-Québec. (Pétition 148.)

M. Holder (Saint John Portland) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition de gens de Rothesay, de Saint John, de Little Lepreau, de Hampton, et des environs de ces agglomérations, qui s'opposent à la vente d'Énergie NB à Hydro-Québec. (Pétition 149.)

M. Williams (Kent-Sud) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition de membres du personnel de soutien à domicile au service du Phare des services communautaires, à Bouctouche, qui exhortent le gouvernement à accroître les fonds affectés à l'industrie des services de soutien à domicile. (Pétition 150.)

Le président de la Chambre interrompt les questions orales et demande que M. P. Robichaud retire le terme « incompétent » employé à l'endroit du ministre de l'Énergie. Le député se rétracte.

M. Alward donne avis de motion 34 portant que, le jeudi 28 janvier 2010, appuyé par M. P. Robichaud, il proposera ce qui suit :

attendu que les gens du Nouveau-Brunswick sont les actionnaires principaux d'Énergie NB et de ses actifs ;

attendu que la décision du premier ministre de vendre un grand nombre de ces actifs et les droits de transport à Hydro-Québec sans le consentement des gens a créé une tempête de protestations publiques parce

que les gens du Nouveau-Brunswick n'ont pas été consultés à propos de l'entente ;

attendu que le contrat écrit définitif entre Hydro-Québec et la province du Nouveau-Brunswick suscite de nombreuses questions parce que le gouvernement a décidé de garder secrets de nombreux aspects de l'entente négociée entre les deux parties en cause ;

qu'il soit résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement actuel à déposer le contrat entre la province du Nouveau-Brunswick et Hydro-Québec au moins 30 jours avant la signature de l'entente pour que l'entente finale puisse faire l'objet de l'examen public approfondi et essentiel qu'elle exige et que les actionnaires méritent.

M. Jody Carr donne avis de motion 35 portant que, le jeudi 28 janvier 2010, appuyé par M. Alward, il proposera ce qui suit :

attendu qu'un accès opportun au système de justice est fondamental dans une société juste et démocratique ;

attendu que l'aide juridique est une nécessité fondamentale qui contribue à assurer un accès opportun à la justice, surtout aux personnes les plus vulnérables, y compris les femmes victimes de violence familiale, les femmes autochtones et les personnes à faible revenu ;

attendu que le gouvernement du Nouveau-Brunswick a réduit le financement de l'aide juridique au cours des deux derniers budgets et a aboli les médiateurs malgré les propres rapports du gouvernement qui recommandaient le contraire ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à constituer un comité d'action provincial composé de représentants des ministères et des collectivités dont le mandat sera de mettre en oeuvre les recommandations visant à améliorer l'accès aux services du tribunal de la famille, à utiliser davantage les solutions de rechange au lieu des tribunaux de la famille pour régler des litiges en droit de la famille et à assurer un plus grand accès aux renseignements et à l'aide juridiques pour les affaires de droit de la famille.

L'hon. M. Arseneault, leader parlementaire adjoint du gouvernement, annonce que l'intention du gouvernement est que la Chambre se forme en Comité des subsides pour étudier les prévisions budgétaires du ministère de l'Approvisionnement et des Services, après quoi elle se formera en Comité plénier pour étudier les projets de loi 12 et 7.

Il est unanimement convenu de continuer de siéger une fois venue l'heure de la pause du midi et de lever la séance à 15 h.

La Chambre, conformément à l'ordre du jour, se forme en Comité des subsides, sous la présidence de M^{me} C. Robichaud.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence de séance. La présidente du comité, M^{me} C. Robichaud, demande au président de la Chambre de revenir à la présentation des rapports de comités et fait rapport que le comité a accompli une partie du travail au sujet des questions dont il a été saisi, a adopté plusieurs crédits et demande à siéger de nouveau.

Le président de la Chambre, conformément à l'article 78.1 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie ; la motion est adoptée.

Voici les crédits dont il est fait rapport :

BUDGET PRINCIPAL, 2010-2011
COMPTE ORDINAIRE

	Votés (\$)
MINISTÈRE DE L'APPROVISIONNEMENT ET DES SERVICES	
Administration	2 475 000
Services généraux	8 657 000
Groupe des bâtiments	101 181 000
Services gouvernementaux de l'informatique	4 496 000
Moins : crédits législatifs	53 000
Votés	116 756 000

COMPTE DE CAPITAL

MINISTÈRE DE L'APPROVISIONNEMENT ET DES SERVICES	
Travaux publics et infrastructure	385 589 000

FONDS DE ROULEMENT
SOLDES MAXIMAUX

AVANCES DE FONDS DE ROULEMENT	
Approvisionnement et Services - Algonquin Properties Limited	1 500 000
STOCKS	
Approvisionnement et Services	2 000 000

La Chambre adopte ces crédits.

La Chambre se forme en Comité plénier sous la présidence de M^{me} C. Robichaud.

Après un certain laps de temps, M^{me} Lavoie assume la suppléance à la présidence du comité.

Après un certain laps de temps, M^{me} C. Robichaud reprend la présidence du comité.

Après un autre laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence de séance. La présidente du comité, M^{me} C. Robichaud, demande au président de la Chambre de revenir à la présentation des rapports de comités et rapporte que le comité lui a enjoint de faire rapport du projet de loi suivant sans amendement :

7, *Loi sur la conservation du patrimoine.*

La présidente du comité rapporte aussi que le comité lui a enjoint de demander à présenter un autre rapport.

Le président de la Chambre, conformément à l'article 78.1 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie ; la motion est adoptée.

La séance est levée à 15 h.

Conformément à l'article 39 du Règlement, les documents suivants, ayant été déposés au bureau du greffier, sont réputés avoir été déposés sur le bureau de la Chambre :

rapport annuel du ministère de l'Approvisionnement et des Services pour 2008-2009	(19 janvier 2010) ;
documents demandés dans l'avis de motion 25	(21 janvier 2010) ;
rapport annuel du Conseil de la recherche et de la productivité pour 2008-2009	(21 janvier 2010).